

COMMUNICATION

L'Europe renforce ses contrôles sur les produits alimentaires importés du Japon

25/03/2011

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima du 11 mars 2011, l'Union européenne a décidé, ce jeudi 24 mars, de renforcer ses contrôles sur les produits alimentaires ainsi que sur les aliments pour animaux importés du Japon.

Ces produits seront testés quant à leur teneur en iode 131 et en césium 134 et 137.

Les contrôles seront renforcés pour les produits issus des 12 préfectures les plus affectées par la catastrophe. Ces produits devront être testés systématiquement avant de quitter le Japon, et ils seront soumis à des contrôles aléatoires supplémentaires une fois arrivés sur le territoire de l'Union. 10% des envois seront ainsi testés.

Quant aux produits alimentaires issus des 35 autres préfectures japonaises, ils devront être accompagnés d'un certificat d'origine. Ils seront également soumis à des tests en Europe. Dans ce cas, 20% des envois seront testés. Cette fréquence plus élevée tient compte du fait que les produits n'auront pas été testés au Japon.

Ces mesures, qui entreront en vigueur le lundi 28 mars, imposent en outre aux importateurs de produits japonais de signaler à l'AFSCA l'arrivée de toute cargaison deux jours au moins avant son arrivée sur le sol européen. Les produits récoltés et transformés avant le 11 mars, date de l'accident, ne seront pas visés par ces mesures qui seront révisées tous les mois.

La Commission européenne se voulait jeudi rassurante quant au niveau de risque, rappelant que les importations européennes d'aliments ou d'aliments animaux du Japon restent assez marginales. Elles se chiffraient en 2010 à 187 millions d'euros pour les produits agricoles et à 18 millions d'euros pour les poissons.

F.A.V.V.
Administratief Centrum Kruidtuin
Food Safety Center
Kruidtuinlaan 55
B-1000 BRUSSEL
Tel. 02-211 82 11
Meldpunt voor de consumenten:
Tel. 0800 13550



A.F.S.C.A.
Centre administratif Botanique
Food Safety Center
Boulevard du Jardin Botanique 55
B-1000 Bruxelles
Tel. 02-211 82 11
Point de contact pour les consommateurs :
Tel. 0800 13550

<http://www.favv.be>

<http://www.afsca.be>